

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absente excusée : MAGNIN Carine

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-10-098

Objet : Budget principal 2022 : décision modificative budgétaire N° 2

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal, qui consiste en des ouvertures de crédits afin de prendre en compte de nouvelles recettes et dépenses.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

Berger
Levraut

ID : 073-217303064-20221006-22_10_0982-DE

Désignation	Dépenses (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
 FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Alimentation	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0,00 €	15 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248 : Divers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	97 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488 : Autres charges	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publl	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	42 400,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	42 400,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	97 600,00 €	42 400,00 €	90 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2128-180 : VOIRIES DIVERSES	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 000,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 000,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		47 600,00 €		47 600,00 €

Cette décision modificative n°2 s'équilibre à :

- 47 600 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement,

Ce qui modifie l'équilibre du budget principal 2022 comme suit :

- 10 222 497.67 € en section de fonctionnement,
- 4 736 090.15 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 septembre 2022,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 07/10/22

Publication : 07/10/22

Valloire, le 07/10/22

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

